



DANS L'ACTU

L'industrie chimique a dévoilé sa feuille de route pour la décarbonation de la filière.

Le 7 mai dernier, Barbara Pompili – Ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher - Ministre déléguée à l'Industrie et le Comité Stratégique de Filière Chimie-Matériaux ont présenté la feuille de route de décarbonation de la filière Chimie. Un objectif : baisser de 26% d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de cette industrie.

Bien qu'elle ait déjà réduit ses émissions de 63% depuis 1990, la filière Chimie, avec 20 MtCO₂ émises en 2018, représente encore 25% des émissions totales de l'industrie. Sa décarbonation est donc primordiale pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) – qui fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 35% d'ici 2030, par rapport à 2015 pour le secteur de l'industrie.

Une baisse de 26% des émissions d'ici 2030

Dans le détail, la filière prévoit de baisser de 26% ses émissions en 2030 par rapport à 2015. Pour atteindre cet objectif, la Chimie s'appuiera sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la production de chaleur bas-carbone et l'abattement des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) et d'hydrofluorocarbures (HFC).

La filière a su se mobiliser pour saisir très rapidement les dispositifs du plan de relance qui ont permis de concrétiser ou d'accélérer les investissements des acteurs dans ce domaine. Depuis son lancement en septembre 2020, 6 projets ont déjà été soutenus dans le cadre des appels à projet décarbonation de l'industrie de l'ADEME, permettant d'assurer une réduction des émissions annuelles de GES de plus de 200 ktCO₂e.

Les technologies de ruptures essentielles pour l'atteinte des objectifs

Cette feuille de route sectorielle a vocation à être complétée en 2021. Elle doit approfondir le déploiement de technologies de rupture. Il s'agira notamment d'affiner l'évaluation du potentiel des technologies de décarbonation de rupture telles que l'hydrogène bas-carbone, le captage, stockage et valorisation du CO₂ ou l'électrification des procédés. Des premiers pilotes seront indispensables pour en valider le rythme de déploiement industriel et commercial. Ces technologies augmenteront significativement les besoins de la chimie en électricité décarbonée d'ici 2030.

La feuille de route sera prochainement élargie au secteur du Papier-Carton pour couvrir la quasi-totalité des émissions de la filière Chimie-Matériaux du Conseil National de l'Industrie (CNI).



**Agnès Pannier-Runacher,
Ministre déléguée à l'Industrie**

« La décarbonation de la filière chimie est un enjeu fondamental pour assurer l'avenir de cette filière essentielle à notre résilience et à notre autonomie stratégique. Produire en France, c'est réduire notre empreinte climatique globale, et tous nos efforts pour améliorer la performance environnementale de la filière contribuent à sa compétitivité. La feuille de route publiée aujourd'hui nous donne les outils pertinents pour atteindre l'objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone, avec l'objectif de la neutralité carbone en 2050, tout en maintenant l'excellence de la chimie française. »